

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA --Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etait absent et excusé : M. Sébastien BLIN

Etait absent non excusé : M. Julien RACINAIS

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine CLOSSAIS donne procuration à Mme Sabrina HEURTIER

→ M. Alexandre MASSARD donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 04 avril 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 04 avril 2023** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ✚ Travaux de point à temps : mise en concurrence simplifiée ;
- ✚ Réhabilitation d'une maison en centre bourg, 5 Rue Saint Martin : avenant BTEM ;
- ✚ Elaboration d'un pacte financier et fiscal : désignation d'un élu au COPIL ;
- ✚ Etude de devis divers ;
- ✚ Elections sénatoriales 2023 ;
- ✚ Affaires diverses.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA --Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etait absent et excusé : M. Sébastien BLIN

Etait absent non excusé : M. Julien RACINAIS

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine CLOSSAIS donne procuration à Mme Sabrina HEURTIER

→ M. Alexandre MASSARD donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2023 / 035	Travaux de point à temps : mise en concurrence simplifiée

Chaque année, la commune réalise des travaux de point à temps automatique, dit PATA.

L'an passé, le marché avait été attribué à l'entreprise LOCHARD BEAUCE qui n'a pu réaliser les travaux dans les délais impartis (mai-juin). Lors de sa proposition de date d'intervention, l'entreprise a adressé un avenant d'actualisation du prix à hauteur de 114.80 € la tonne, soit 15 % d'augmentation sur le prix du marché. Cette augmentation ne permettait plus de respecter l'équité avec les autres entreprises ayant soumissionné. Aussi, il a été décidé de ne pas réaliser les travaux sur 2022.

De ce fait, une nouvelle mise en concurrence a été lancée auprès des 5 mêmes entreprises pour un estimatif de 20 tonnes de PATA à réaliser impérativement entre mai et juillet 2023. Aucune augmentation du prix à la tonne ne pourra être acceptée (durée de validité du prix : 1 mois). Le retour des offres était fixé au 28 avril 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de retenir l'offre dite la mieux-disante ou économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

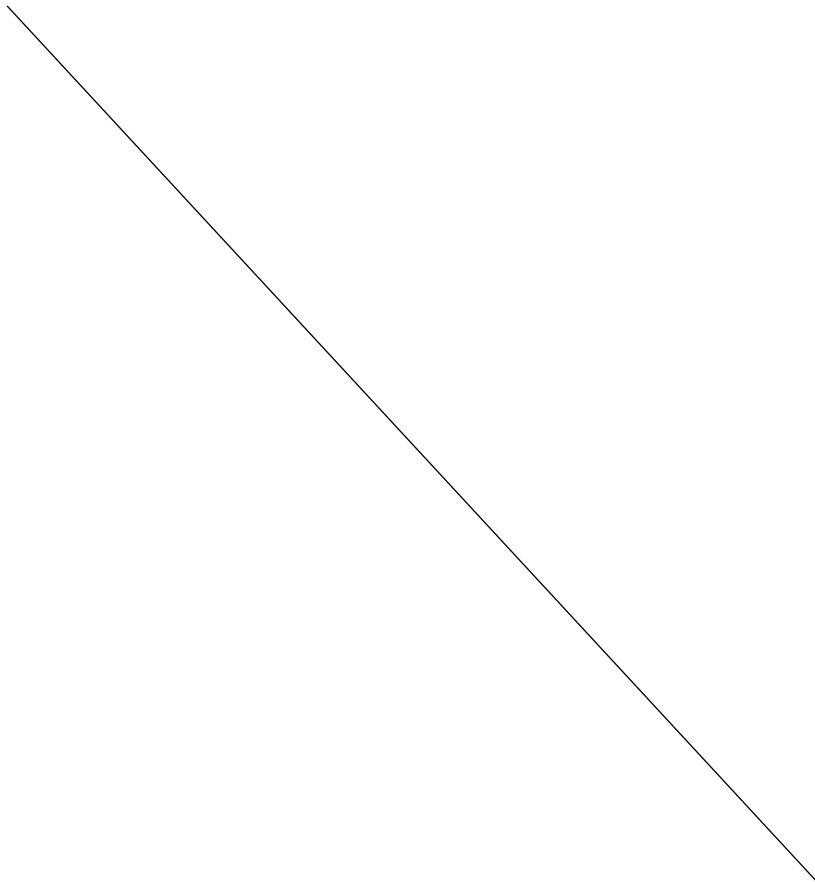
☞ **VALIDE** l'offre proposée par l'entreprise PIGEON TP au prix de 794.52 € HT la tonne pour la réalisation du point à temps sur différents chemins communaux ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis tel que présenté ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis en cas de réactualisation du montant dû à la fluctuation imprévisible des prix, sachant que la dépense concernée est actée par la présente délibération du Conseil Municipal ;
- ↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.





REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - M. Paul **CHESNEL** - Mme Corinne **LEPODER** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Laurence **DUTOYA** --Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etait absent et excusé : M. Sébastien **BLIN**

Etait absent non excusé : M. Julien **RACINAIS**

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine **CLOSSAIS** donne procuration à Mme Sabrina **HEURTIER**

→ M. Alexandre **MASSARD** donne procuration à Mme Maryvonne **VOISIN**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2023 / 036	Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : avenant BTEM

Dans le cadre du marché relatif à la réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin, M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'entreprise BTEM, titulaire du lot 01 « Gros œuvre » a adressé un avenant relatif à des travaux supplémentaires.

Ces travaux consistent en la démolition et l'évacuation de l'ensemble de la souche de cheminée comprenant le conduit et l'âtre de cheminée. Le marché initial est de 26 323.25 € HT et l'avenant proposé s'élève à 1 075.00 € HT, soit 1 182.50 € TTC.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de valider le présent avenant au marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DECIDE de VALIDER** l'avenant 01 présenté par l'entreprise BTEM, titulaire du lot 01 « Gros œuvre », dans le cadre du marché de réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

RECAPITULATIF DU MARCHÉ			
Lot 01 : GROS OEUVRE			
Date notification	Détail du marché	Montant HT	Montant TTC (TVA 10% et 20%)
23 janvier 2023	Montant de base :	26 323.25 €	30 355.15 €
	Avenant(s) antérieur(s) :	-	-
	Présent avenant 01 :	1 075.00 €	1 182.50 €
	Montant global du marché :	27 398.25 €	31 537.65 €

- ✚ **CHARGE** le Maire de notifier à l'entreprise BTEM l'avenant 01 tel que présenté ci-dessus ; ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 01 pour un montant de 1 075.00 € HT ainsi que toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants pour la bonne réalisation de cette opération au budget 2023 de la commune ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA --Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etait absent et excusé : M. Sébastien BLIN

Etait absent non excusé : M. Julien RACINAIS

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine CLOSSAIS donne procuration à Mme Sabrina HEURTIER

→ M. Alexandre MASSARD donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2023 / 037	Elaboration d'un pacte financier et fiscal : désignation d'un élu au COPIL

Lors du dernier Conseil Communautaire, les élus ont approuvé la proposition portant sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire.

Une procédure de consultation dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle a été lancée le 31 mars dernier avec une date limite de réception des offres fixée au 02 mai. Le choix du bureau d'étude sera notifié au plus tard pour fin juin 2023. Comme évoqué lors du dernier Conseil Communautaire, la mise en œuvre de ce pacte financier et fiscal fera l'objet d'un suivi technique et politique.

Le pilotage politique sera assuré par le COPIL composé du groupe « finances-performance de l'action publique » (*) élargi à un élu par commune. Pour information, M. Olivier ALLAIN est dans ce groupe de travail comme membre du conseil communautaire.

Aussi, il convient de désigner un élu de la commune pour siéger au COPIL dans le cadre du suivi de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✍ **DESIGNE** Mme Monique PAINCHAUD pour siéger au COPIL pour l'élaboration d'un pacte financier et fiscal sur le territoire ;
- ✍ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ✍ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA --Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etait absent et excusé : M. Sébastien BLIN

Etait absent non excusé : M. Julien RACINAIS

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine CLOSSAIS donne procuration à Mme Sabrina HEURTIER

→ M. Alexandre MASSARD donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2023 / 038	Etudes de devis suite à la validation du budget PRINCIPAL 2023

Il convient de valider différents devis, suite à la validation du budget principal 2023. Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur les devis tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **VALIDE** les devis tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC
OBYO Bretagne	Aspirateur GM 80 GMP STD chariot	778.97 €	934.76 €
MELANGER PF	Reprise caveau concession G11	833.33 €	1 000.00 €
SORAPEL	Remplacement de coffrets d'appareillage de projecteur du terrain d'entraînement	1 782.40 €	2 138.88 €

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis tels que présentés ainsi qu'à signer également toute pièce relative à ces dépenses ;

↳ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget principal de la commune pour l'exercice 2023 ;

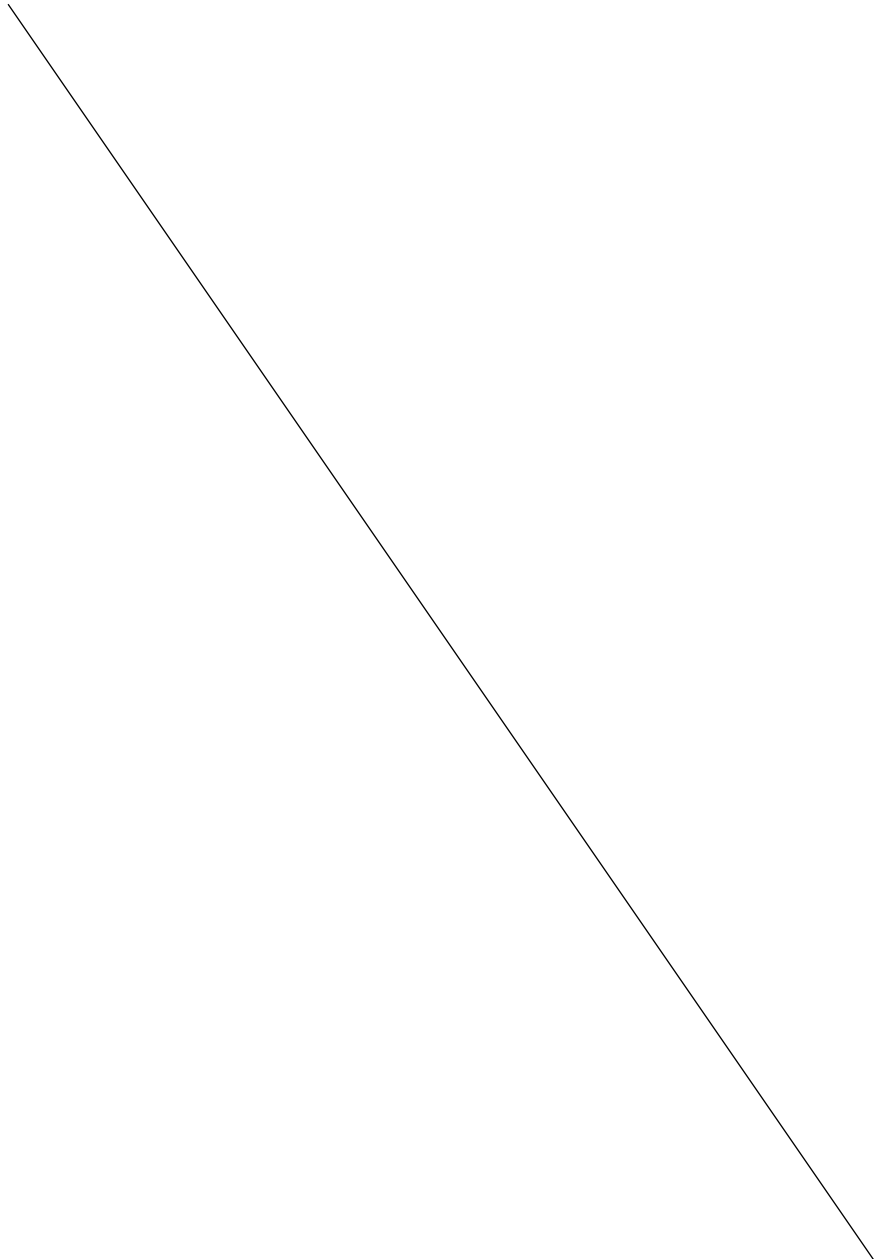
MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer les devis en cas de réactualisation du montant dû à la fluctuation imprévisible des prix, sachant que la dépense concernée est actée par la présente délibération du Conseil Municipal ;
- ↳ **CHARGE** M. le Maire d'avertir les parties concernées de la présente décision ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 02 mai 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le mardi deux-mai, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2023

Affichage de la convocation : 26 avril 2023

Affichage des délibérations : 12 mai 2023

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - M. Paul CHESNEL - Mme Corinne LEPODER - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Laurence DUTOYA --Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etait absent et excusé : M. Sébastien BLIN

Etait absent non excusé : M. Julien RACINAIS

Etaient absents excusés et représentés :

→ Mme Ghislaine CLOSSAIS donne procuration à Mme Sabrina HEURTIER

→ M. Alexandre MASSARD donne procuration à Mme Maryvonne VOISIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2023 / 039	Location précaire de terre

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que depuis le 1^{er} janvier 2022, des terres situées le long du plan d'eau ne sont plus louées suite à la cessation d'activité de l'exploitant. M. PLUMAIL Serge a fait savoir qu'il serait intéressé par ces terrains pour du fourrage.

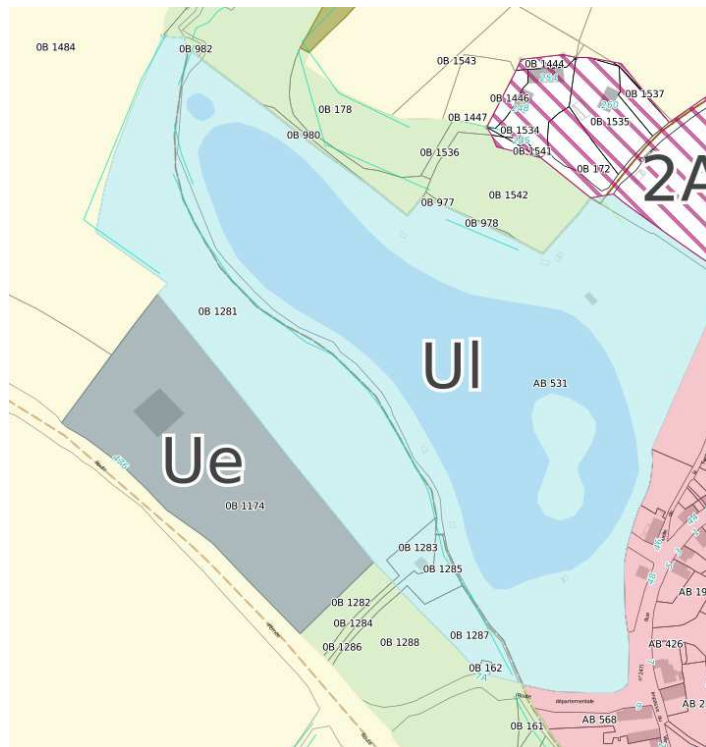
Aussi, M. le Maire propose de louer les parcelles cadastrées en section B n° 1281 - 1283 - 1285 - 1287 et 0162, d'une surface totale de 1 ha 70 a 51 ca au prix de 125 euros l'hectare, en redevance annuelle.

Parcelle B 1281	LE GRAND PRE D'ALLEAU	14 528 m2
Parcelle B 1283	LE GRAND PRE D'ALLEAU	576 m2
Parcelle B 1285	LE PRE DE L'ETANG	598 m2
Parcelle B 1287	LE PRE DE L'ETANG	1 310 m2
Parcelle B 0162	7 RUE D'ERNEE	39 m2
TOTAL		17 051 m2

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition de mise en location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ↪ **DECIDE** de mettre en location pour l'année 2023, les parcelles cadastrées en section B n° 1281 - 1283 - 1285 - 1287 et 0162, d'une surface totale de 1 ha 70 a 51 ca à **M. PLUMAIL Serge**, domicilié à Montenay pour un loyer de 125 €uros l'hectare soit 213.14 €uros (1.7051 ha x 125 €uros) ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à encaisser le loyer des terres mises en location pour l'année 2023 dus par l'exploitant ci-dessus nommé ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.

AFFAIRES DIVERSES

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
<i>néant</i>	Elections sénatoriales : mise en œuvre des opérations de vote

La date du dimanche 24 septembre 2023 a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales. Le département de la Mayenne (série 1) est concerné par ce renouvellement conformément aux dispositions de l'article L.O.276 du Code Electoral.

Au préalable, les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués qui constituent, aux côtés des députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral sénatorial. La réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et des suppléants est **fixée obligatoirement au vendredi 9 juin 2023**.

Aussi, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à retenir cette date d'élection fixée au vendredi 9 juin 2023. Il conviendra de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain Conseil Municipal : le lundi 05 juin 2023 à 20h30
- ❖ Elections sénatoriales 2023 : le vendredi 09 juin 2023 à 18h00
- ❖ Ateliers RD 31 Ernée - Chailland : le mardi 06 juin 2023, Salle L'Oscence

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 02 mai 2023
- 2. Procès-verbal de la séance du 04 avril 2023
- 3. **Elections sénatoriales** : Décret 2023-257 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Circulaire préfectorale du 30 mars 2023 portant mise en œuvre des opérations de vote

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



Liste des délibérations prises lors de la séance du 02 mai 2023

2023 / 035	Travaux de point à temps - PAT : mise en concurrence simplifiée
2023 / 036	Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : avenant 01 BTEM « Lot 01 Gros œuvre »
2023 / 037	Elaboration d'un pacte financier et fiscal : désignation d'un élu au COPIL
2023 / 038	Etude de devis divers
2023 / 039	Location précaire de terre à M. PLUMAIL Serge au titre de l'année 2023